

Syndicat Mixte d'Intervention et de
Prévention Scolaire de NONTRON et de PIEGUT-PLUVIERS
Secteur de NONTRON
Rue du 19 mars 1962, bloc 1 ; salle 1
24300 NONTRON

☎ 05.53.56.25.67

Transports-scolaires@nontron.fr

Nontron, le 20 juin 2020

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, la Région Nouvelle - Aquitaine a mis en place un nouveau règlement régional dont le principal objectif est d'harmoniser les règles et les tarifs sur l'ensemble des 12 départements qu'elle couvre

Deux catégories seront prises en compte pour la rentrée scolaire :

Les ayants-droit

- Enfant scolarisé, quel que soit son âge
- Domicilié à plus de 3 kms de l'établissement
- Respectant la sectorisation de l'enseignement général (et donc être scolarisé dans un établissement déterminé par la carte scolaire). Cette condition ne concerne pas les élèves internes, ni les élèves de lycée professionnel ou technique.

Les non ayants-droit

Les élèves qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus.
Son accès au transport est conditionné aux places disponibles.

Des aides financières individuelles en cas d'absence de transport existent toujours pour les demi-pensionnaires et les internes, et varient en fonction de la distance à l'arrêt et du quotient familial.

1. La tarification

La Région a souhaité baser la tarification sur le quotient familial (QF) afin d'adapter la participation familiale au revenu de la famille. 5 tranches ont été retenues. Au moment de l'inscription, la famille devra fournir le montant du QF (sur les revenus imposables) ou les informations nécessaires à son calcul. Sans ces éléments, c'est l'application du tarif de la 5^e tranche, soit le tarif le plus élevé, qui s'appliquera.

En tant qu'autorité organisatrice secondaire, le Syndicat des transports scolaires de Nontron a la possibilité de moduler les tarifs de la Région, c'est-à-dire de prendre à sa charge tout ou partie de la participation financière des familles. Nous avons donc souhaité conserver la gratuité pour les enfants du primaire (sauf pour les non ayant droit, maintenir voire diminuer les tarifs (tranche 4) pour les élèves du secondaire.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 et à l'arrêt du fonctionnement du service de transports scolaires du 15 mars au 11 mai 2020, le Syndicat a décidé de réduire de moitié la participation des familles pour le second semestre de l'année 2019-2020.

Vous trouverez ci-après les tarifs du SMIPS pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

PARTICIPATION DES AO2 – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2020
NOM DE L'AO2 : SMIPS DE NONTRON

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TRANCHE	TARIFS REGION			PARTICIPATIONS AO2			TARIFS FAMILLES		
	TARIFS REGION	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	PARTICIPATIONS AO2	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	51,00 €	35,70 €	25,50 €	51,00 €	35,70 €	25,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	81,00 €	56,70 €	40,50 €	81,00 €	56,70 €	40,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	114,00 €	79,80 €	57,00 €	114,00 €	79,80 €	57,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	150,00 €	105,00 €	75,00 €	150,00 €	105,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
NAD	195,00 €	136,50 €	97,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195,00 €	136,50 €	97,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	81,00 €			81,00 €			0,00 €		

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TRANCHE	TARIFS REGION			PARTICIPATIONS AO2			TARIFS FAMILLES		
	TARIFS REGION	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	PARTICIPATIONS AO2	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €
2	51,00 €	35,70 €	25,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51,00 €	35,70 €	25,50 €
3	81,00 €	56,70 €	40,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81,00 €	56,70 €	40,50 €
4	114,00 €	79,80 €	57,00 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	89,00 €	62,30 €	44,50 €
5	150,00 €	105,00 €	75,00 €	50,00 €	35,00 €	25,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
NAD	195,00 €	136,50 €	97,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195,00 €	136,50 €	97,50 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	81,00 €			0,00 €			81,00 €		

INTERNES SECONDAIRES

TRANCHE	TARIFS REGION			PARTICIPATIONS AO2			TARIFS FAMILLES		
	TARIFS REGION	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	PARTICIPATIONS AO2	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES - 30% (3 ^{ème} enfant)	FRATRIES - 50% (4 ^{ème} enfant et +)
1	24,00 €	16,80 €	12,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
2	39,00 €	27,30 €	19,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39,00 €	27,30 €	19,50 €
3	63,00 €	44,10 €	31,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63,00 €	44,10 €	31,50 €
4	93,00 €	65,10 €	46,50 €	23,50 €	16,45 €	11,75 €	69,50 €	48,65 €	34,75 €
5	120,00 €	84,00 €	60,00 €	45,00 €	31,50 €	22,50 €	75,00 €	52,50 €	37,50 €
NAD	150,00 €	105,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	105,00 €	75,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	63,00 €			0,00 €			63,00 €		

Ces tarifs évoluent en fonction de l'évolution des tarifs du Conseil Régional, à savoir :

Le tarif primaire est inchangé.

Celui du secondaire augmente de 1 € pour les tranches 2 et 3 et diminue de 1 € pour la tranche 4.

Pour les enfants en famille d'accueil le tarif sera de 81 € (augmentation de 1 €).

La participation diminue pour les internes.

Un tarif dégressif sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant scolarisé.

Pour les familles domiciliées dans des communes non adhérentes au syndicat, les tarifs sont légèrement différents et ne concerneront qu'un nombre limité d'élèves. Merci de vous rapprocher directement du syndicat.

2. Les inscriptions

Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire et doivent être renouvelées chaque année.

la Région rend possibles les inscriptions au transport scolaire en ligne sur une plateforme. Le paiement se fait :

- 100% à l'inscription ;
- 100% en paiement différé au 05/09 ;
- en 3 fois au 31/08 – 30/09 – 31/10.

Toutefois, compte tenu de la nouveauté de ce service et des nombreux changements, nous vous invitons à continuer à remplir le dossier papier fourni par le syndicat, directement au bureau ou par courrier.

La Région instaure une date limite au 20 juillet 2020, au-delà de cette date, les inscriptions seront facturées 15€. Soyez vigilants sur ces délais.

Par ailleurs, en cas de perte de la carte de transport, le duplicata sera désormais facturé 10 €.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du syndicat.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Juliette Nevers
Présidente du S.M.I.P.S de Nontron et Piégut.

Cordialement

